

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, VENDREDI, 27 FEVRIER 1840.

N. o. 7

## SITUATION DU LIBAN.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE M. DE MONTALEMBERT A LA CHAMBRE  
DES PAIRS.

Je désire profiter du premier paragraphe de l'adresse qui se rapporte aux affaires extérieures du pays, pour appeler l'attention de la chambre et du gouvernement sur ce qui se passe dans le Liban.

La chambre daignera peut-être se rappeler qu'à la fin de la dernière session j'ai eu le triste avantage d'appeler le premier son attention sur les déplorable événements du Liban. Elle ne s'étonnera donc pas si je saisis, dans la session actuelle, la première occasion qui se présente à moi pour revenir sur ce sujet. M. le ministre des affaires étrangères, qui me fit alors l'honneur de me répondre, ne contesta rien de ce que j'avais avancé. Il a pris, au contraire, l'engagement de faire respecter, autant qu'il le pourrait, les droits de l'humanité et l'honneur de la France, si profondément intéressé au sort des populations du Liban.

Je viens lui demander compte de ce qu'il a fait pour ces deux grands intérêts, et en même temps exposer à la chambre l'état actuel de la question, et ce qui s'est passé dans ce pays depuis que nous nous sommes séparés.

Il y a donc là deux points à envisager; l'état des chrétiens de ces contrées et la manière dont l'honneur de la France y est engagé.

Or l'état du pays a évidemment empiré. Je ne veux pas répéter ici les détails que j'ai déjà eu l'honneur de vous exposer. Je suppose que vous savez tout ce qui y a dans le Liban deux races distinctes et trois genres de districts: les districts druses, les districts maronites et les districts mixtes; et que vous savez tous encore que le gouvernement turc, suzerain de ce pays, y est intervenu soi-disant pour rétablir l'ordre; comme l'événement l'a prouvé, pour perpétuer et empirer le désordre.

Aujourd'hui où on est-on? Il ne s'agit plus d'une lutte entre deux populations rivales comme au printemps dernier, où elles étaient armées l'une contre l'autre; il s'agit des mesures prises par les Turcs eux-mêmes, par l'autorité souveraine ou plutôt suzeraine du pays. Eh bien, l'intervention de cette autorité a produit des malheurs plus grands et plus terribles, des attentats plus odieux, des violations plus flagrantes de tous les sentimens d'humanité et en mêmes temps de l'honneur et des intérêts de la France, que n'en avait produit la guerre civile entre les Druses et les Maronites; les troupes turques ont commis dans ces derniers mois, au vu et au su de tout le monde, et d'après les versions unanimes de toutes les correspondances, des attentats qui n'avaient point été commis ou qui du moins n'avaient pas été dépassés par l'insurrection et la guerre civile il y a quelques mois.

Vous comprenez donc la différence, messieurs, des deux situations. Il y a quelques mois il s'agissait d'une lutte entre deux populations ennemies, d'une lutte qui pouvait, qui devait même être terminée par l'intervention d'un troisième pouvoir qui était le pouvoir souverain. Aujourd'hui c'est autre chose, c'est l'intervention de ce gouvernement soi-disant régulier et souverain que nous avons à qualifier et à juger.

Aujourd'hui comme alors les résultats malheureusement sont les mêmes; les victimes aussi sont les mêmes. Or, ces victimes, c'est l'humanité outragée; ce sont les populations chrétiennes massacrées ou flétries, c'est encore l'honneur de la France sérieusement compromis.

Et tous ces malheurs peuvent être, principalement attribués à la mission d'un diplomate, d'un fonctionnaire turc dont le nom est connu depuis quelques années dans l'histoire diplomatique de nos jours; c'est Chékib-Essendi. La mission de ce personnage avait été offerte aux représentans des puissances à Constantinople comme un gage de sécurité, de progrès, de paix dans le Liban. Sans doute que ces représentans n'ont pas été informés des mesures qu'allait exécuter ce fonctionnaire. Je ne puis pas me figurer qu'ils aient été dans le secret du projet de désarmement général du Liban que Chékib-Essendi a exécuté dès son arrivée en Syrie; car certainement ces ambassadeurs n'auraient pas pu ignorer que ce désarmement était en lui-même une calamité pour ce pays.

En effet, on conçoit parfaitement qu'un désarmement effectué au détriment de populations agitées soit un bienfait dans un pays civilisé, au milieu d'un peuple de race européenne; on conçoit parfaitement que d'ôter les armes à des gens qui s'entre-orgorgent en Europe, c'est leur rendre un grand service; mais il est impossible d'admettre cette idée, pour peu qu'on connaisse l'Orient, comme doivent le connaître non-seulement les voyageurs,

mais surtout les ambassadeurs et les résidens européens à Constantinople. Tout le monde comprend que, dans un pays où il ne peut y avoir aucune police préventive, où il y a tout au plus une police répressive, et laquelle encore? l'usage des armes pour la libre défense de chacun est une nécessité sociale. Tous ceux d'ailleurs qui connaissent l'Orient savent que pour un Oriental, être privé de ses armes, c'est véritablement être privé d'une portion de sa vie.

Et pourquoi? par une raison toute simple. C'est qu'un homme désarmé est dans toutes ces contrées une sorte de victime livrée d'avance à tous ses ennemis, et privé de ce qui est à la fois le signe de la dignité et de la force.

Encore si cette mesure, quelque fâcheuse et quelque impolitique qu'elle fût en elle-même, eût été exécutée avec sincérité, avec bonne foi et égalité, elle aurait pu être tolérable.

Mais c'est précisément le contraire qui est arrivé. Cette mesure a été exécutée de telle sorte, que les populations chrétiennes y ont été seules soumises, que les Druses ne l'ont endurée que très-partiellement, et qu'à l'heure qu'il est, ils ont conservé la plus grande partie de leurs armes, c'est-à-dire que des deux races, la plus sanguinaire est restée armée; les agresseurs, les bourreaux ont conservé tous les moyens de nuire: il n'y a eu de désarmé que les victimes.

C'est le 16 octobre dernier que le ministre ottoman a commencé ses opérations par un désarmement, soi-disant général, et en même temps par l'arrestation des cheicks chrétiens; arrestation contre laquelle a protesté avec raison l'agent de France, le 24 du même mois. Je le crois du moins; M. le ministre des affaires étrangères me rectifiera si, comme on doit s'y attendre, je commets quelques erreurs de détail. Cette arrestation et le désarmement ont été simultanés. Eh bien, malgré ce désarmement, d'après toutes les correspondances, à la fin de novembre, les cheicks druses et leurs dépendans à Beyrouth même, et dans les environs, avaient conservé leurs armes, tandis que les cheicks chrétiens sont restés privés des leurs. On verra tout à l'heure combien cette inégalité a été flagrante, et les suites horribles qu'elle a eues. Non-seulement la mesure n'a pas été exercée au détriment des Druses, mais elle l'a été avec une barbarie monstrueuse vis-à-vis de la population maronite.

Voici comment on y a procédé;

On a pris les états de population de l'année 1840, avant les guerres civiles, avant toutes les pertes que différens événements ont fait essuyer à la population dans ce pays. On a dit: Telle village avait 150 hommes en état de porter les armes en 1840, il faut qu'il livre 150 fusils. Les habitans de ce village répondaient: Nous ne sommes plus 150 hommes en état de porter les armes, nous sommes seulement 50 ou 60, c'est donc 50 ou 60 fusils seulement que nous devons livrer, et encore ne les avons-nous plus.— Peu importe, leur répondait-on, il faut les fournir; trouvez-les comme vous pourrez: sinon vous serez bâtonnés, torturés, vous, vos prêtres, vos femmes, vos vieillards; si vous n'avez pas de fusils, il faut en acheter pour nous les donner. J'oubliais de dire que les Maronites, qui ne sont pas une race très-belligère, avait été pour la plupart désarmés dans la dernière guerre civile.

Les Druses étaient détenteurs d'une grande partie de leurs armes; ils ont été chez ceux qui les avaient dépossédés; ils leur ont dit: Voilà de l'argent, rendez-nous nos fusils. Cela a réussi dans certaines circonstances. On a vu même des paysans maronites venir à Beyrouth et ailleurs acheter des fusils afin de pouvoir les donner aux Turcs.

Mais tout cela n'a pas suffi. Quand ils ont eu épuisé leurs ressources, quand ils eurent donné tout ce qu'ils possédaient pour acheter des armes, on a employé envers eux toutes les cruautés imaginables. Notez bien que c'est un gouvernement régulier qui procède ainsi; je ne parle pas des exploits d'une bande de sauvages ou de brigands, je parle des agens, des représentans de la Porte-Ottomane. Comme le chiffre établi par le ministre ottoman n'avait pas été atteint, c'est alors que, pour contraindre à livrer les armes qu'on supposait cachées, l'autorité turque a lancé sur ces malheureuses populations des troupes régulières qui, avec l'aide des Druses, ont commis toutes ces horreurs qui ont soulevé l'opinion publique et n'ont pu échapper à votre attention.

Je voudrais pouvoir me dispenser de les rappeler à la tribune, car c'est une tâche trop douloureuse, et qui révolte tellement tous les sentimens de

la nature et de la pudeur, que j'éprouverais la plus grande difficulté à la faire. Je suppose donc que vous savez ces détails, et je me borne à vous rappeler que tout ce qui a été raconté par les historiens des temps les plus barbares a été égalé et peut-être dépassé dans les districts de Djesin, de Kesrouan, de Deir-el-Kamar, de Gazir et autres. Là les femmes notamment ont été soumises aux derniers outrages et aux tortures les plus abominables, plongées dans l'eau, puis suffoquées par la fumée; là les vieillards, les enfans même ont été torturés, les prêtres flagellés et pendus la tête en bas, les évêques eux-mêmes bâtonnés et le saint Sacrement traîné dans la boue; il y a eu à Bahda des moines qu'on a fait danser comme des derviches tourneurs à force de les flageller. Quelques fois ces hordes sanguinaires sont revenues trois ou quatre fois de suite infliger à ces populations infortunées les mêmes traitemens. Ainsi le 25 novembre, pour la quatrième fois, les Druses et les Turcs réunis sont venus dans le district de Djesin faire subir aux femmes et aux prêtres les horribles tourmens dont j'ai parlé.

Personne ne contestera la vérité de ces tristes récits; ils ressortent non-seulement des correspondances françaises, qui pourraient être soupçonnées de partialité, s'il pouvait y en avoir dans une pareille cause; mais encore de toutes les correspondances anglaises, allemandes, et même des journaux franco-turcs qui s'impriment à Smyrne. Et s'il fallait une preuve nouvelle, de ce triste état de choses, on la trouverait dans cet aveu curieux prononcé il y a quelque temps, à Edimbourg, par le fameux commodore Napier, ce-lui-là même qui a été le principal auteur de l'expulsion de Mehemet-Ali de la Syrie et qui a figuré en première ligne dans le bombardement de Beyrouth, en 1840.

Voici ce qu'il a dit à Edimbourg, où on lui offrait une fête, en lui déclarant le droit de bourgeoisie dans cette cité :

« Le gouvernement nous a envoyés en Syrie pour délivrer cette province de Mehemet-Ali; mais je regrette d'avoir à déclarer que les habitans de la Syrie sont tombés sous un despotisme dix mille fois pire. La plus grande douleur de ma vie est d'avoir contribué à chasser de la Syrie le pacha d'Égypte, et d'avoir aidé les Turcs à établir, parmi les chrétiens du Liban, ce dernier et noble débris du christianisme asiatique, le gouvernement le plus infâme qui ait jamais existé. »

Vous savez que les Anglais ne ménagent pas leurs paroles, et cette expression est empruntée textuellement à son discours. Après un tel témoignage, après cette expiation, pour ainsi dire, de la part d'un homme qui a tant contribué à amener l'état de choses actuel, il n'y a plus de doute à concevoir.

Cependant, si l'on ne voulait se fier qu'au langage officiel du ministère ottoman, on pourrait douter de la réalité de ces faits. Par exemple, Chekib-Effendi a eu recours à un moyen assez bizarre pour consoler ses victimes; il a rassemblé les chefs du pays dans une sorte d'assemblée politique à Botedin, et, là, il leur a fait un discours, une espèce d'adresse parlementaire, dans laquelle il leur dit, entre autres choses, « qu'il avait contracté au pied du trône de S. H. le saint devoir de ne pas permettre que quelqu'un de ses sujets eût à souffrir le moindre mal; » et il a ajouté, que S. H., qu'il comparait modestement à Salomon et à Alexandre, daignait leur accorder un pardon général, et que ce qui avait eu lieu était passé.

Voilà, messieurs, comme il s'exprimait au milieu des événemens épouvantables qui avaient lieu sous son autorité dans le Liban. « Ce qui a eu lieu est passé! » Bel axiome, en vérité! Si jamais le gouvernement représentatif s'établit en Turquie, ce ministre aura évidemment de la vocation pour rédiger les discours de la couronne, pour être le rapporteur des adresses parlementaires.

Enfin, il n'y a qu'une seule voix, qu'un seul cri dans le pays sur le résultat définitif de ces événemens. Ce résultat, de l'aveu de tout le monde, le voici: Le Liban est perdu; toute la population chrétienne du Liban sera complètement anéantie ou réduite à l'apostasie, c'est-à-dire contrainte de renoncer à sa foi catholique et de passer à l'islamisme, ou d'embrasser le schisme grec qui se rapproche le plus de leur croyance, et qui leur assurerait la protection de la Russie; car la Russie, vous le savez, passe dans tout l'Orient pour exercer une influence efficace et toute-puissante sur la Porte-Ottomane.

Il me reste encore à parler de la manière dont l'honneur de la France s'est trouvé engagé dans cette question; car il ne s'agit pas seulement d'une population malheureuse, d'une population chrétienne, mais d'une population spécialement confiée à la protection de la France. Vous savez, Messieurs, ce que c'est que les Maronites. C'est une race qui descend des aborigènes du pays, et qui a renoncé à l'hérésie eutyhienne, au XIIe siècle, pour embrasser la foi catholique que lui apportaient les croisés français.

Elle est donc catholique depuis les croisades, et elle prétend à la protection de la France par suite de la protection que lui ont accordée les croisés français. Or, je vous demande si, dans une époque où l'on s'occupe des souvenirs historiques et surtout des croisades, et j'y applaudis tout le premier, où l'on élève des musées, des statues en leur honneur, je vous demande s'il est possible, sans la plus amère inconséquence, d'oublier cette population, et si l'on peut permettre à une domination barbare d'effacer l'œuvre des croisades, sans renier ce glorieux souvenir des exploits de Tancred, de Godfrey, de Louis VII et de saint Louis.

Depuis lors, cette tradition s'est soigneusement conservée. Vous savez que François Ier fut le premier roi chrétien qui fit alliance avec la Porte: cela ne lui fit pas beaucoup d'honneur alors, mais cela eut du moins le bon

résultat d'assurer ainsi à la monarchie française le privilège de protéger les populations chrétiennes en Orient. Ce privilège fut exercé avec le plus grand soin par Louis XIV, même par Louis XV au milieu de l'abaissement de la France, et même par la république, qui, sans être chrétienne elle-même, invoqua cependant les droits et les traditions des rois très-chrétiens en Orient.

Or, qu'est-ce que c'est que protéger et maintenir les intérêts français en Orient? Je crois que M. le ministre des affaires étrangères l'a lui-même reconnu et proclamé à la tribune; c'est, surtout, protéger le catholicisme; car, notamment en Syrie, être catholique, c'est être, sinon le sujet, du moins le client, le protégé de la France. C'est-là une synonymie universellement reconnue; elle est aussi complète que possible; elle existe non-seulement dans l'esprit de la population elle-même, mais dans l'esprit du gouvernement ottoman, et dans l'esprit aussi des autres nations. C'est par là aussi que s'explique le malheureux intérêt qui a été pris par d'autres puissances aux ennemis des populations catholiques que nous avons à protéger. D'où vient cette tendresse que les agens anglais en Syrie sont accusés d'avoir manifestée dernièrement pour les Druses? Précisément de ce que les Maronites, rivaux et victimes des Druses, ont toujours opposé une résistance opiniâtre aux tentatives des missionnaires anglais pour y faire pénétrer le protestantisme; tandis que les Druses, sans toutefois devenir protestans, ont cependant laissé entrevoir qu'ils n'étaient pas éloignés de recevoir, au moins passivement, les enseignemens et les livres de ces missionnaires. Ces faits résultent de la correspondance même des missionnaires anglais; car vous savez qu'en Angleterre on aime beaucoup la publicité, et l'on s'en sert beaucoup. Ces missionnaires ont donc publié leurs correspondances, et l'on y trouve la preuve de ce que je viens de dire. On y trouve la preuve qu'à leurs yeux il y a une identité complète entre l'intérêt du catholicisme et l'intérêt français. On y voit que ces agens de la société biblique cherchent sans cesse à exciter le sentiment national de leurs compatriotes en faveur des Druses et contre les Maronites, parce que ces derniers sont identifiés à la cause de la France.

Ce n'est donc pas seulement des résidens français dans le Liban qu'il s'agit dans ce moment; ce n'est seulement pas leurs injures qui doivent être vengées, et dont la France a le droit et le devoir d'exiger une juste réparation: cette réparation, on l'a obtenue à ce qu'on nous dit. C'est ce que je n'examinerai pas avant d'avoir entendu ce que M. le ministre des affaires étrangères doit nous dire sur ce qui a rapport à des indemnités accordées aux Français lésés dans leurs intérêts. Mais l'on ne doit pas s'arrêter là; il y a autre chose à faire: si l'on s'était borné à demander et à obtenir des indemnités pour les Français lésés dans leurs intérêts, on n'aurait rien fait, ce qu'il importe surtout d'obtenir, c'est une protection efficace pour la population chrétienne toute entière, protection assurée, garantie par des stipulations nouvelles, solides, inviolables.

Nos adversaires, nos rivaux nous poussent eux-mêmes dans cette voie. Cela est tellement que le colonel Ross, consul anglais à Beyrouth, fils d'un agent de la société biblique, protecteur acharné des Druses, a cité comme un fait propre à exciter l'animadversion de l'Angleterre contre les Maronites, qu'une bande de ces malheureux, qui s'était plus ou moins insurgée pour échapper à ses bourreaux, avait arboré le drapeau tricolore. Et alors il aurait dit: Voyez, ils ne se considèrent pas comme des sujets ottomans, ils se regardent comme des Français; ils ont arboré le drapeau français. Je ne sais si ce fait est vrai; mais, s'il l'était, quel appel plus puissant pourrait-on faire à vos sympathies?

En outre, il y a un autre fait qui a été confirmé par une foule de lettres arrivées à la fois ici: c'est que pendant qu'on torturait ces prêtres, ces moines dont je vous parlais tout à l'heure, on leur disait: Vous êtes les protégés de la France, eh bien, recevez ces coups de bâton en l'honneur de la France. (Mouvement.)

On a été plus loin encore: le drogman du consulat de France à Beyrouth, un nommé Kâbil Medawer, avait été chargé d'intervenir au profit des chrétiens dans une localité à deux lieues de Beyrouth, pour défendre contre les excès des Ottomans un village maronite. Ce drogman a été saisi et bâtonné; et, lorsqu'il a fait connaître sa qualité de drogman du consulat de France, on lui a administré une nouvelle dose de coups de bâtons, et on l'a gardé en prison. (Nouveau mouvement.)

Maintenant, si j'examine comment des faits si graves se sont produits, je vois qu'ils ont été le résultat de la mission de Chekib-Effendi; que cette mission a été essentiellement anti-française: que ce ministre, dans sa conduite, son langage, a toujours contrecarré les droits et les intérêts de la France; et je ne m'en étonne pas, car, quand je remonte à ses antécédens, je trouve que c'est ce même ministre qui a signé le traité de Londres en 1840 contre nous. Je vois qu'il a été à l'école de lord Palmerston, et à coup sûr tout le monde m'accordera que ce n'est pas là une bonne école pour les intérêts français.

L'heure avancée et la fatigue de la chambre me déterminent à passer sous silence plusieurs détails que j'aurais pu encore lui communiquer. (De toutes parts: Parlez! parlez! — Continuez!)

Je voudrais seulement examiner brièvement quelle peut être l'origine de cet abaissement de l'influence de la France en Syrie, là où elle devrait être si forte. Eh bien, je dirai franchement que je crois qu'elle provient d'un système de condescendance exagérée, de confiance aveugle dans les bonnes dispositions du gouvernement. Cette confiance, ces condescendances sont

interrompues de temps en temps par des actes de vigueur comme l'a été la note de M. de Bourqueney le 4 octobre dernier, note qu'on a beaucoup vantée dans le temps, mais dont les conséquences ont été nulles, qui n'a rien empêché de ce que je viens de vous raconter. Je ne sais pas ce qui s'est passé en dernier lieu à Constantinople; j'espère que M. le ministre des affaires étrangères nous donnera des éclaircissements et surtout des consolations. Mais je remarque que trop souvent la diplomatie française, après avoir fait des démonstrations plus ou moins vigoureuses, retombe dans son optimisme habituel, dans cette indifférence habituelle pour les grands intérêts sociaux, dans cette répugnance pour les difficultés que ces intérêts engendrent, et qui est le propre d'une école politique.

Il y a en Turquie, comme le disait parfaitement bien M. le ministre des affaires étrangères l'année dernière, vous ne pouvez l'avoir oublié, il y a deux écoles en présence, l'école de la réforme, du progrès, de la civilisation, et l'école du vieux fanatisme turc. La réforme est représentée par celui que plusieurs d'entre nous connaissent, et qu'il est impossible de connaître sans l'aimer et sans l'estimer, par Reschid-Pacha (Marques d'adhésion), qui vient d'être placé à la tête de l'administration ottomane, qui a tout ce qu'il faut pour inspirer de la confiance à tout le monde s'il était maître des affaires, s'il pouvait agir librement; mais, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères, il a à côté de lui il a en pour prédécesseurs, il aura peut être pour successeurs des hommes armés d'un tout autre esprit, des hommes animés par l'esprit de fanatisme et d'oppression, et qui se dédommagent des humiliations sans nombre que la Turquie a subies; et qu'elle subit encore tous les jours vis-à-vis de certaines puissances trop voisines, en faisant peser de tout son poids l'ancien joug sur les sujets chrétiens de la Porte.

Cette politique détestable la trouver un représentant trop habile dans Chekib-Effendi: cette politique, toute barbare qu'elle soit, est quelquefois très-rusée, très-perfide. Elle a voulu évidemment se consoler en Syrie de ses mésaventures ailleurs, en déversant le mépris sur le nom de la France et sur la religion catholique; elle a voulu en quelque sorte donner un démenti à la civilisation, à l'influence chrétienne; elle a voulu réduire cette population à dire: Nous ne voulons plus de la protection de la France, elle ne suffit plus pour nous mettre à l'abri de nos dangers, de nos maux, de nos tortures; nous voulons être gouvernés par un pacha turc comme les autres parties de l'empire. Voilà la victoire que prétend remporter sur nous, sur la civilisation sur la France, sur l'honneur national, sur l'avenir du monde, qui? Non pas le gouvernement ottoman tout entier, mais cette école de fanatiques rétrogrades si bien caractérisés l'an dernier par l'honorable M. Guizot.

Cet état de choses ne peut être toléré. Les représentants de cette école ont évidemment dupé, ont trompé la diplomatie européenne à Constantinople; ils ont fait croire à cette diplomatie que le gouvernement était disposé à faire des concessions qu'il n'a pas faites. Il y a eu peut-être des dupes volontaires; et il y a eu certainement des dupes involontaires, et je me hâte de déclarer que je range le représentant de la France dans cette dernière catégorie.

Il est temps qu'il n'y ait plus de dupes d'aucune espèce, ni volontaires, ni involontaires. Il est temps d'imposer au gouvernement ottoman, au nom de son propre honneur et de ces propres intérêts, comme au nom de la dignité de la France, un changement radical en ce qui concerne la Syrie.

Pendant ce temps-là, pendant que notre influence décroît en Syrie, l'Angleterre et la Russie voient augmenter la leur: l'Angleterre fait tout ce qu'elle peut pour agrandir la sienne par tous les moyens, et surtout par l'envoi de son évêque, qui n'est qu'un consul mitré, à Jérusalem; la Prusse elle-même intervient; ces deux puissances, dont on n'avait jamais entendu parler comme protectrices des chrétiens de Palestine, l'Angleterre et la Prusse, prennent maintenant cette position à nos côtés et à notre détriment; elle prétendent partager cette mission avec la France, sauf à prétendre l'exclure sans doute dans un temps plus ou moins long.

Il arrive encore tout naturellement que la Russie, qui tient à ces peuples par les croyances grecques, dit aux nombreux schismatiques qui peuplent la Syrie: C'est à moi que vous devez avoir affaire, et si vous voulez être efficacement protégés, vous ne pouvez l'être que par moi; et elle dit au catholique: "Embrassez ma religion. Les différences sont peu de chose, c'est extrêmeurement le même culte. Venez avec moi, venez avec vos frères qui professent ma religion et vous verrez que je saurai vous protéger tout autrement que la France."

On nous fait quelquefois le reproche d'apporter à cette tribune des bruits dénués de fondemens: à défaut des pièces officielles que le ministère est en droit de nous refuser, nous sommes bien obligés de puiser nos observations dans les bruits qui s'accréditent. Eh bien, on dit encore que l'empereur de Russie, dans son récent voyage à Rome, n'a pas négligé de faire valoir cette considération si importante aux yeux du souverain Pontife; qu'il a déploré avec le Pape l'état effroyable des chrétiens d'Orient, et qu'il a offert de prendre sous sa protection les catholiques, si douloureusement opprimés par la faute de la France: tant il est vrai que l'influence de la France, au dehors comme au-dedans, tient à la liberté et à la prospérité de l'Eglise.

Maintenant quel serait le remède à employer dans ces déplorables circonstances?

Je ne veux pas abuser des momens de la chambre; mais j'aurais eu quelque chose à dire sur ce qui, à mon avis, serait le moyen le plus efficace, le plus salutaire, pour arriver à un meilleur état de choses; ce serait le réta-

blissement de l'emir Béchir, ou au moins d'un prince de la famille Schehah. Si, après la réponse de M. le ministre des affaires étrangères, il est possible de dire quelques mots, s'il ne les rend pas inutiles par ses explications, je demanderai à la chambre la permission de lui donner quelque renseignement sur ce prince et sur cette famille.

En terminant, je supplie la chambre et le gouvernement du roi d'unir leurs efforts pour réhabiliter l'honneur de la France en Syrie. On le sait, je suis sous l'opposition, mais non pas de l'opposition systématique. Dieu me garde de vouloir exploiter les malheurs de cette race désolée pour en faire une question de tactique parlementaire! Je ne suis pas de ceux qui disent: Avant tout, renversons le ministère, nous verrons ensuite ce qu'il y aura à faire. Je tiens, quand à moi, que tout les ministres peuvent faire beaucoup de bien. Je crois que M. Guizot, que j'ai tant de fois combattu, est tout autant en état que n'importe lequel de ses successeurs éventuels de réparer le mal fait en Orient, soit par lui-même, soit par ses prédécesseurs. Je crois M. l'amiral de Mackau fort en état d'envoyer une escadre sur les côtes de Syrie, et de lui donner toutes les instructions nécessaires pour y remplir, vis-à-vis des populations chrétiennes, le rôle généreux que nos marins ont rempli autrefois vis-à-vis des Grecs. Mais je leur demande de ne pas nier l'évidence, de ne pas constater, par un amour-propre malentendu, un fait trop palpable, l'affaiblissement de l'influence française en Orient. Le nom français est discrédité en Orient; les intérêts de la France sont compromis, sont perdus en Syrie. Là, comme partout, elle n'est pas aujourd'hui dans la position où elle était il y a quinze ans, et je défie l'optimisme le plus aveugle de soutenir que, sous M. de Bourqueney, la France possède la même influence, la même force qu'elle avait, il y a quinze ans, sous M. le général Guilleminot. Pour moi, si j'avais l'honneur et le malheur d'avoir une part quelconque dans le manèment et la responsabilité des affaires publiques de ce pays, je ne pourrais pas dormir une nuit tranquille avant d'avoir effacé cette ache et réparé cette ruine.

Univers.

## BULLETIN.

*A nos lecteurs.—Errata.—Nécrologie; mort de M. Ginguet.—Discours de la reine.—Traduction du Evans' Agricultural Journal.*

Nous interroignons pour le numéro présent, les Conférences du R. P. Lacordaire, pour donner place au discours de M. de Montalembert.

—D'après l'encouragement que nous recevons tous les jours du clergé et de plusieurs laïcs, nous avons tout lieu d'espérer que notre journal pourra mieux se soutenir que par le passé. Cependant, comme chacun le sait ce n'est pour ainsi dire que sur les argents qui sont dûs à ce bureau que nous avons hasardés de continuer la publication des *Mélanges*, et tout le monde l'avouera, c'est bâtir sur un sable bien mouvant. Notre confiance est donc que ceux qui doivent plusieurs semestres voudront bien faire honneur à leurs dettes: eh! en réalité ces petites dettes sont bien de véritables *dettes d'honneur*. Quel est le gentilhomme et l'homme de bien qui voudrait reculer devant une telle exigence? Nous aurions bien à la vérité le droit de poursuivre, mais nous répugnons à employer des moyens si sévères; nous pourrions encore envoyer un agent à domicile, comme l'a même insinué une assemblée ecclésiastique en faveur des *Mélanges*, mais ce mode est pénible aussi, et causerait toujours une petite humiliation à ceux qui verraient entrer chez eux un tel agent. Nous espérons donc mieux de la bonne volonté de ceux qui ont à cœur, de ne pas exposer, par leur faute, pour une somme minime, le seul journal catholique que possède le diocèse de Montréal, à une nouvelle et peut être dernière chute.

On nous demande de tous côtés de donner en faveur de l'éducation notre journal à moitié prix, à MM. les Instituteurs et Institutrices. Nous voulons bien nous rendre à cette demande, non-seulement pour le district de Montréal, mais encore pour ceux de Québec et des Trois-Rivières; ainsi nous donnerons donc notre journal aux instituteurs et institutrices à raison de 5s. payables par chaque semestre. Nous désirerions pour éviter toute erreur ou surprise, que les instituteurs ou institutrices qui voudraient souscrire nous donnassent un certificat de leurs curés réciproques, ou bien MM. les curés nous feraient le plaisir de nous envoyer une liste de leurs instituteurs et institutrices qui seraient en état de souscrire; par là, au moins, nous serions assurés, que ceux qui souscriraient ainsi pour *moitié prix* seraient vraiment instituteurs ou institutrices.

—Nous nous étions aperçus qu'il s'était glissé plusieurs fautes de typographie et même de style dans notre numéro du 17 février, mais nous ne pensions pas que nous serions obligés de faire apologie pour ces *petites misères*; cependant comme quelques personnes ont daigné nous les faire remarquer, nous devons leur dire qu'un de nos apprentis ayant, en notre absence, emporté les épreuves avant qu'elles fussent toutes corrigées, il en est résulté

l'accident dont on se plaint. Pourtant nous n'espérons point que notre journal sera entièrement exempt de fautes, surtout de typographie ; nous en voyons même sur nos journaux de France, et là, comme on le sait, il y a des protes dont l'unique occupation est de corriger les épreuves ; pour les fautes de style, il nous en échappera sans doute, cela est inévitable dans les moments où l'on est obligé de composer à la hâte et comme à la volée ; mais nous ferons notre possible pour les éviter. Nos lecteurs nous pardonneront si nous rappelons à leur mémoire ces vers d'Horace :

Non ego paucis  
Offendar maculis, quos aut incuria fudit,  
Aut humana parum cavit natura.

Décédé au presbytère de St. Jude, samedi le 21 du courant, M. Antoine Ginguet, Ptre. âgé de 40 ans. Ce monsieur était de la Lorraine et était venu de France au Canada dans l'été de 1836. Après quelques mois de séjour en ce diocèse, il fut nommé à la cure de St. Valentin ; puis en 1838 à celle de St. Charles, Rivière de Chambly, où il exerça le ministère avec zèle pendant trois ans. Il fut ensuite employé à la rédaction des *Mélanges Religieux*, tâche dont il s'acquitta, pendant près de deux ans, avec un talent vraiment distingué. Depuis quelques mois, M. Ginguet demeurait avec monsieur son frère, à qui il aidait dans la double cure de St. Jude et de St. Barnabé. C'est là qu'il est mort, après cinq jours de maladie inflammatoire. Les funérailles ont eu lieu, mardi, au milieu d'un concours considérable de membres du clergé et de fidèles des paroisses environnantes.

— Nous allons donner le discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du parlement ; on y remarque que Sa Majesté n'entame point la question des corn-laws ; laissant sans doute aux chambres le soin de discuter cette mesure dont le succès lui paraissait si incertain ; elle paraît compatir à l'état de l'Irlande qui est menacée de famine par le manque de patates ou pommes de terre, nourriture quotidienne et presque exclusive de ses habitants. Elle déplore les meurtres, et les assassinats qui se multiplient de jour en jour dans cet infortuné pays, et demande qu'on fasse des lois pour protéger la vie de ses sujets en amenant à justice ceux qui sont coupables de si horribles attentats. La reine se félicite ensuite d'avoir applani, à l'aide de l'empereur de Russie, les difficultés qui existaient entre la Turquie et la Perse, et elle espère que conjointement avec le roi des Français, elle pourra pacifier les troubles qui désolent les états de la rivière de La Plata. Elle continue à se féliciter de la bonne union et de la bonne intelligence qui existent si heureusement entre la France et l'Angleterre. En somme, si on ne s'attendait pas à ce que le discours du Président des Etats-Unis fut si dur, on ne pouvait guère croire que celui de Sa Majesté britannique serait aussi tendre.

“ Mylords et Messieurs ;

“ C'est pour moi une grande satisfaction de vous revoir en parlement, et d'avoir l'occasion de recourir à votre assistance et à vos avis. Je continue à recevoir de mes alliés et autres puissances étrangères les plus fortes assurances du désir de cultiver les relations les plus amicales avec l'Angleterre. Je me réjouis d'avoir pu, de concert avec l'empereur de Russie, et grâce au succès de notre médiation combinée, régler les différends qui ont longtemps existé entre la Porte-Ottomane et le roi de Perse, et qui avaient sérieusement compromis la tranquillité de l'Orient.

“ Pendant plusieurs années, un état de guerre désolant et sanguinaire a affligé les Etats de la rivière de La Plata. Le commerce de toutes les nations a été interrompu, et il a été commis des actes de barbarie étrangers aux habitudes d'un peuple civilisé. Conjointement avec le roi des Français, je m'efforce d'effectuer la pacification de ces Etats.

“ La convention conclue avec la France, dans le courant de l'année dernière, pour la suppression plus efficace de la traite, va être mise à exécution immédiate, par la coopération active des deux puissances, sur la côte d'Afrique. C'est mon désir que notre présente union et la bonne intelligence existant si heureusement entre nous puissent toujours être employées à favoriser les intérêts de l'humanité et à assurer la paix du monde.

“ Je regrette que le conflit des prétentions de l'Angleterre et des Etats-Unis, au sujet du territoire sur la côte nord-ouest de l'Amérique, bien qu'il eût été déjà l'objet de négociations répétées, demeure encore sans solution.

“ Vous pouvez être assurés qu'aucun effort compatible avec l'honneur na-

tional ne sera défaut de ma part pour amener cette question à une solution prompte et pacifique.

“ Messieurs de la Chambre des Communes,

“ Le budget de l'année vous sera soumis de bonne heure. Tout en comprenant parfaitement l'importance de réaliser des économies dans toutes les branches des dépenses, j'ai cependant été contrainte, par une convenable appréciation des exigences du service public et de l'état de nos établissements militaires de terre et de mer, de proposer quelque augmentation du budget qui pourvoit à leur efficacité.

“ Mylords et Messieurs ;

“ J'ai remarqué avec un profond regret les cas très-fréquents d'assassins, de propos délibéré, récemment commis en Irlande.

“ Ce sera à vous d'examiner s'il peut être trouvé quelque mesure de nature à protéger plus complètement la vie et à amener devant la justice les hommes coupables d'un crime si affreux.

“ Je déplore que, par suite du manque de la récolte des pommes de terre dans différentes parties du Royaume-Uni, il doive y avoir insuffisance d'approvisionnement d'un article alimentaire qui forme la subsistance principale d'un grand nombre de mes sujets. La maladie qui s'est attaquée à cette plante s'est montrée à un haut degré en Irlande.

“ J'ai adopté toutes les précautions que je pouvais prendre dans le but d'alléger les souffrances qui peuvent résulter de cette calamité, et je compterai en toute confiance sur votre coopération pour aviser aux autres moyens qui pourront avoir besoin de la sanction de la législature pour réaliser le même bienfaisant objet.

“ J'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à sanctionner les mesures que vous m'avez présentées de temps à autre, dans le but de développer le commerce et de stimuler la science et l'industrie intérieures par la révocation des droits prohibitifs et par la réduction des droits protecteurs.

“ La situation prospère des revenus publics, l'augmentation de la demande du travail et l'amélioration générale qui a eu lieu dans la condition intérieure du pays, sont d'éclatants témoignages en faveur de la marche que vous avez suivie.

“ Je vous recommande d'examiner promptement si les principes d'après lesquels vous avez agi ne seraient pas avantageusement susceptibles d'une plus large application, et si vous ne pouvez pas, après un soigneux examen des droits existants sur un grand nombre d'articles produits ou fabriqués par d'autres pays, faire encore de nouvelles réductions et remises tendant à assurer la continuation des grands avantages que j'ai signalés, et en élargissant nos rapports commerciaux, à fortifier les liens d'amitié avec les puissances étrangères.

“ Toutes les mesures que vous pourrez adopter dans l'intérêt de ces grands objets seront, j'en suis convaincue, accompagnées des précautions de nature à prévenir des pertes permanentes pour les revenus publics, ou des résultats préjudiciables à quelque'un des grands intérêts du pays.

“ J'ai une entière confiance que vous examinerez avec justice et sans passion des questions qui touchent profondément le bien-être public.

“ C'est mon vœu le plus ardent, qu'avec la bénédiction de la divine Providence sur vos conseils, vous puissiez être en état d'encourager les sentiments d'amitié entre les diverses classes de mes sujets, de fournir une nouvelle garantie à la continuation de la paix, et de maintenir le contentement et le bonheur au delà, en augmentant le bien-être, et en améliorant la condition de la grande masse de mon peuple.”

— Nous extrayons du “ London Morning Chronicle,” du 30 décembre, le récit presque incroyable de l'expérience suivante :

“ Sir Gardner Wilkinson a apporté en Angleterre une momie et un vase qui étaient dans un sarcophage égyptien depuis 2844 ans ; ils ont été portés au musée britannique ; en examinant le vase qu'on supposait avoir contenu des restes précieux, on y trouva quelques grains de blé, de vesce, et de pois, et beaucoup de poussière qu'on supposa être produite par la décomposition de semblables matières. Trois de ces pois ont été présentés à T. J. Pelligrew, écrivain, et à M. Grimston, botaniste, Highgate. Mais ce n'est que l'année dernière que M. Grimston a résolu de voir si ces substances retenaient encore la puissance de végétation, et dans le mois de juin, il les sema dans un composé qui ressemblait, autant que possible, à la terre alluviale du Nil, et il les mit sous un vitreau bien clos. En peu de temps, il fut agréablement surpris

de les voir germer, et à la fin, ils produisirent dix-neuf gousses qui contaient cinquante pois. On a planté cette année une partie de ces pois le 23 avril, et le reste le 4 juin, dans un même composé de terre, mais en plein air; ils sont maintenant dans un état de végétation superbe, remplis de gousses et de fleurs. Ces fleurs sont blanches rayées de vert, et en forme de cloches, mais contrairement aux pois anglais, produisant la gousse du centre; la forme de cette gousse ressemble au *scymetère* ou pois-ramé. Il n'y a pas de doute qu'ils sont bons à manger; mais on n'en a pas encore fait l'essai. Quand on les aura éprouvés, M. Grimston se propose d'en choisir une portion, pour en faire un présent à Sa Majesté.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

L'Église de France continue avec une pieuse ardeur à faire monter vers le Pasteur suprême ses gémissements, ses espérances et ses supplications pour que l'Église d'Angleterre, qui formait autrefois une portion si nombreuse et si belle du troupeau de Jésus-Christ, rentre enfin dans le saint bercail de l'unité catholique. Tous nos évêques s'empresment successivement de demander à cet effet des prières publiques ou privées au clergé et aux fidèles de leurs diocèses. Nous venons de lire avec une grande consolation les mandemens et lettres pastorales que publient NN. SS. les archevêques de Lyon et de Bordeaux, NN. SS. les évêques de Marseille, de Bayeux, de Saint-Flour, de Beauvais et d'Evreux.

Le sacre de Mgr. l'évêque de Luçon a eu lieu dimanche dernier dans la belle chapelle du couvent des Oiseaux. La cérémonie commencée à neuf heures n'a été terminée qu'après midi; ce qui a contribué à prolonger ainsi cette consécration épiscopale, c'est que tout l'office a été chanté. Mgr. l'archevêque de Besançon, prélat consécrateur, a rempli avec beaucoup d'aide toutes les proscriptions si nombreuses et si augustes du Pontifical; le prélat consacré paraissait pieusement ému. De tous les évêques présents à Paris, Mgr. l'évêque de Saint-Flour est le seul qui ait assisté à la cérémonie. La chapelle pouvait contenir environ deux cents personnes invitées; mais les galeries supérieures étaient garnies et occupées par les religieuses et les nombreux pensionnaires du couvent des Oiseaux. M. le curé chanoine de la cathédrale de Luçon, M. le promoteur de ce diocèse, ainsi que plusieurs autres chanoines honoraires qui habitent Paris, représentaient le chapitre.

Au moment où il plaît à la Providence de multiplier d'une manière si consolante pour les amis de la religion; les conversions à la foi catholique dans la Grande-Bretagne, et de ramener dans le giron de l'Église les docteurs même de la réforme anglicane; nos lecteurs n'apprendront pas sans éprouver une vraie satisfaction, le retour aux doctrines catholiques d'une dame calviniste, née à Genève, et dont l'âge et la position sociale semblent donner un plus haut degré d'intérêt à l'exemple qu'elle vient d'offrir à ses concitoyennes. Mère de famille, elle avait vu ravir à sa tendresse un fils élevé dans la religion catholique, et dont la mort édifiante avait fait sur elle une profonde et salutaire impression, que le temps n'avait pu effacer. Depuis assez longtemps, la retraite et l'étude des vérités catholiques consolait cette âme désolée, qui est venue au sein de la vérité chercher de douces et pieuses consolations, en revenant à la religion de ses pères.

C'est avant-hier, qu'en présence d'une assemblée choisie, a eu lieu, dans la chapelle des religieuses de la Visitation, l'abjuration de cette estimable dame, entre les mains de M. l'abbé Robert, désigné par Mgr. l'archevêque de Toulouse pour recevoir la nouvelle profession de foi de la néophyte, et l'admettre au sacré banquet. Puissent ces éclatantes conversions se multiplier parmi nos frères réformés, comme elles se multiplient maintenant en Angleterre; l'Église de France prie pour le retour de ce royaume à la foi romaine; les protestants français qu'anime l'amour de la vérité ne sauraient rester tranquilles spectateurs de ce mouvement salutaire qui semble entraîner vers l'unité catholique cet important empire: la Providence leur donne aujourd'hui un grand exemple!

Le jour de Noël, après la grand'messe, une imposante cérémonie a eu lieu à Saint Servan. Un jeune ministre protestant, appartenant, dit-on, à la secte célèbre du docteur Pusey, a embrassé le catholicisme. Après un beau discours de M. l'abbé Ducreux, sur l'unité, le jeune néophyte a reçu le baptême et l'eucharistie, au milieu du profond recueillement de la foule attirée par cette solennité.

Ainsi se continue le mouvement catholique qui préoccupe si vivement l'Angleterre aujourd'hui. On nous a dit que le jeune ministre, qui vient d'embrasser le catholicisme, avait été élève du fameux docteur Newman, dont la conversion a fait tant de bruit il y a un mois.

PRUSSE.

On écrit d'Urbach à l'*Impartial du Rhin*:  
«On a démolí récemment l'ancienne église d'Urbach, qui date des premières époques du moyen-âge, et qui menaçait ruine, afin d'en élever une autre à sa place. Après avoir abattu les murs du bâtiment jusqu'à la hauteur des lucarnes, on a découvert au milieu du mur du chœur, dont l'épaisseur est de quatre pieds, un cercueil en marbre, long de neuf pieds quatre pouces et orné de figures en relief d'une très habile exécution. Ce cercueil a été enlevé avec les soins les plus minutieux, et on l'a ouvert en présence de l'autorité ecclésiastique. Cette opération a été difficile; car les joints avaient été

recouverts d'un ciment qui avait acquis la dureté du marbre, il a fallu briser le cercueil du côté des pieds. Les assistants ont été saisis à la vue du corps qu'il renfermait: ce corps, parfaitement conservé, recouvert d'habits sacerdotaux, paraissait être celui d'un homme mort la veille. La couleur de l'épiderme, la fermeté des chairs, les cheveux et les ongles dans un état de conservation parfait. La chair cède sous le doigt comme de la cire molle, les membres ont gardé leur flexibilité et leur souplesse, les dents sont au complet, bien rangées et blanches comme l'ivoire; les yeux mêmes, que les paupières ne recouvrent qu'à moitié, ont conservé une partie de leur éclat.

Le mort porté une soutane en soie bleu-clair, entremêlée de fils d'or pur, et une aube en toile de lin d'une finesse extrême et garnie de dentelles. Tous ces vêtements sont si bien conservés qu'ils paraissent tout neufs. Les mains jointes sur la poitrine sont entourées d'un rosaire en perles blanches, montées en fils d'or, auquel est attachée une petite capsule en forme de médaillon faite avec un métal dont la composition est inconnue. Ce médaillon contient, sur une de ses faces, l'inscription suivante, qui paraît, à en juger par l'écriture, dater du onzième siècle: *Otto Imperator Paracho Irbichiano sculptori excellentissimo*. En Français: L'empereur Othon au curé d'Irbich (Urbach), sculpteur éminemment distingué. Sur le revers; on voit la figure du Bon Pasteur. En ouvrant la capsule, on a trouvé un parchemin ployé qui contient un texte en lettres or et ouvre mer. Cette écriture ancienne est assez difficile à lire: elle nous apprend que le prêtre en question; l'un des grands artistes de l'époque, est l'auteur des merveilleuses sculptures représentant autant de sujets tirés de l'Écriture sainte, qui se trouvent sur la face principale du maître-autel; et qu'on lui doit la belle chaire ciselée qui a fait le plus bel ornement de l'église.

Ce curé artiste doit avoir été, par sa taille, l'un des hommes les plus grands de son époque: son corps mesure depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, 7 pieds onze pouces en mesure rhénane. Ses pieds, recouverts presque entièrement par la soutane, reposent sur un volume infolio en parchemin, dont la première feuille porte ce titre: *Chronicon saculi XI*. Il est à désirer que cette merveilleuse trouvaille devienne de la part des hommes instruits l'objet d'un examen minutieux: rien ne s'oppose à ce que l'autorité accorde cette autorisation.

ALLEMAGNE.

Nous avons dernièrement donné des détails intéressants sur la conversion de M. Rudolphi, qui avait eu le malheur de s'agréger au schisme czerstkien, et qui, après s'être réconcilié avec Dieu et son Église, est retourné à Dantziak pour montrer son repentir aux yeux des sectaires et sur les lieux mêmes qui furent témoins de son égarement. Nous recevons aujourd'hui la nouvelle non moins consolante d'un autre prêtre qui s'était laissé séduire par Theiner, et que l'excommunication récemment fulminée contre ce sectaire et ses adhérens, a ramené aussi de la voie de l'erreur à celle de la pénitence.

M. L., né dans la Prusse rhénane, était appelé à prêcher dans le temple rongien de Breslau, lorsque tout à coup, pénétré de la plus vive douleur, il courut au palais épiscopal, et admis en la présence de Mgr. de Diepenbroke, il fondit en larmes, demandant à se réconcilier avec l'Église, et promettant avec serment à son évêque la plus entière soumission. M. Waynarsky, autre prêtre silésien qui s'était jeté dans le parti de Ronge, épouvanté de l'excommunication dont il se voyait atteint, s'étant aussitôt séparé des sectaires, a depuis lors quitté Breslau, sans que l'on sache où il a porté ses pas. Quelques-uns pensent qu'il est allé cacher sa honte et ses remords dans l'un de ces pieux asiles que la religion tient toujours ouverts au repentir. D'autres, au contraire, supposent qu'en disparaissant ainsi du théâtre de sa précédente apostasie, il a eu principalement en vue de se soustraire au ressentiment des misérables auxquels il avait eu le malheur de s'agréger. Du reste, Ronge lui-même semble fort abattu depuis qu'il s'est vu mettre solennellement au ban de l'Église.

L'on apprend également de Stuttgart que M. Butterstein, prêtre catholique, qui, après s'être déclaré protestant, s'était fait rongien, vient d'adresser à l'administration capitulaire du diocèse de Rottenbourg, une humble supplique tendant à obtenir le pardon de ses erreurs, et sa réintégration dans la dignité sacerdotale.

TÉSSIN.

Nous avons, en dernier lieu, parlé de la protestation que NN. SS. de Côme et de Milan viennent d'adresser au grand-conseil du Tessin, en opposition à des projets de décrets relatifs à une organisation nouvelle des écoles et à des mesures restrictives de la liberté du culte. Voici le texte des demandes contenues dans le Mémoire de Mgr. l'Archevêque de Milan.

10. Qu'il ne soit pas donné suite aux projets de lois des 5 mai et 3 juin dernier, ou que tout au moins ils soient, avant d'être présentés au grand-conseil, révisés avec participation de l'autorité ecclésiastique.

20. Que tout décret qui aurait imposé des devoirs dits paroissiaux à des curés canoniquement institués, soit annulé de fait et de droit.

30. Que l'on assure à l'autorité ecclésiastique l'influence qui lui appartient sur l'instruction aussi bien que sur les examens en matière de doctrine chrétienne, ainsi que sur la destitution des instituteurs auxquels elle est ou doit être confiée.

40. Que sous aucun prétexte le grand conseil ne se permette, à l'avenir, d'ordonner des solennités religieuses sans le concours des supérieurs ecclésiastiques.

50. Que la licence de la presse, en ce qui concerne la propagation de livres censurés par la puissance ecclésiastique, soit réfrénée ou punie.

« Que si, continue le prélat, encore en cette occasion, il n'est pas donné suite à nos remontrances et à nos plaintes, et si, cette fois encore, nous devons voir une autorité catholique dédaigner la voix d'un évêque dans des choses qui sont de sa compétence, nous ne manquerions pas, pour échapper au moins aux remords de n'avoir pas employé tous les moyens que nous donne notre office pastoral, et après avoir demandé les instructions du Saint-Siège, d'appeler, par des paroles remplies de fermeté apostolique, l'attention du peuple sur les dangers auxquels la religion et l'Eglise se trouvent exposées dans le canton du Tessin. »

Cette menace est bien de nature à faire réfléchir sur les dangers de leurs propres situations les meneurs du radicalisme tessinois.

## NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

**Gouverneurs Militaires.**—Il paraît que l'administration civile de toutes les autres provinces doit être, comme celle du Canada, confiée à des militaires, ce qui pourrait avoir une certaine signification dans les circonstances actuelles. Le *New-brunswick*, après avoir annoncé la nomination du commandant en chef, lord Cathcart, au gouvernement général de ces importantes possessions de la couronne britannique, ajoute :

« Nous apprenons aussi que la même malice a apporté à Son Excellence sir William Colebrooke, lieutenant-gouverneur de cette province, la nouvelle que son successeur pourrait être attendu ici par le premier paquebot du mois d'avril. La période ordinaire de cinq années expirera en avril, sir William était arrivé dans cette province en 1841. Nous n'avons pas eu le nom du nouveau gouverneur, mais nous apprenons que ce doit être un militaire. »

« On dit aussi que sir Neil Douglas va succéder à lord Falkland dans le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. Les journaux d'Halifax n'en disent rien, mais nous croyons ce bruit fondé. Ainsi le gouvernement civil de toutes ces colonies sera administré par des gouverneurs militaires. »

*Minerve.*

FRANCE.

—Une nouvelle publication périodique vient de paraître à Paris, sous le titre original : *La Cravache*. Ce titre est assez cavalier, mais le rédacteur prétend qu'il y a, à Paris et ailleurs, bon nombre d'individus à qui son journal pourra convenir. Le premier numéro est plein de verve, et renferme des morceaux très piquants. Nous en extrayons le passage suivant :

« La question des Jésuites n'est pas si oubliée qu'on n'en puisse dire un mot encore. Nous ne tarderons même pas à la voir remise sur le tapis de la discussion, escortée des mêmes vieilles phrases déclamatoires, ce qui, soit dit en passant, fait regretter que l'on n'applique pas au cacochisme des phrases la dédaignouse pudeur que l'on applique au cacochisme des chapeaux et des bottes :—que dirait-on d'un riche négociant ou d'un superbe banquier portant sur leur chef, de l'air le plus satisfait, un vieux tricorne ou une casquette de loutre épilée ? »

« Pendant plus d'un an, les voltairiens ont pris une peine incroyable pour nationaliser la question des Jésuites. Livres, brochures, feuilletons, couplets de vaudeville, alexandrins, ils ont mis toutes voiles dehors afin de faire voguer la galère jésuitophobe ; mais pas un souffle de popularité ne leur est venu en aide. Le *Juif-Errant* s'est acorné les mains à force de ramer dans le calme archiplat. La Chambre seule a fait semblant de croire à une tempête, et nous a donné le spectacle de la plus prodigieuse cocasserie constitutionnelle qui se puisse voir. Un romancier déguise les Jésuites en requins, en hyènes, en chacals, et il sont condamnés à perdre leur titre de citoyens pour ce fait ! pour le fait d'avoir berné, assassiné et dévoré jusqu'—nos inclusivement, l'espace de dix volumes, une collection de Pourceaugnacs qui s'y prétaient de la meilleure grâce, si bien que monsieur mon portier—un libre penseur !—auquel j'ai fait une visite toute spéciale dans le but d'obtenir son opinion sur ce fameux livre, m'a répondu en clignotant et en frictionnant la nuque d'un air de pénétration profonde :—les jésuites sont bien malins, bien malins, cela est vrai ! Mais M. Sue les a mis à même d'un troupeau de moutons qui n'ont pas seulement la chose de se mettre en travers quand on veut les avaler. Ah ! c'est pas moi que les bons Pères attraperaient comme cela ! »

« Oui, nos élus ont imité les vertueuses boutiquières en partie de spectacle, qui montrent le poing au traître du mélodrame, et se promettent de lui témoigner leur indignation d'une solide manière si elles le rencontrent le lendemain dans la rue.—L'ombre criminelle des Jésuites les a remplis d'épouvante, et ils ont égratigné le corps qui n'avait rien à y voir. »

—Le 2 décembre, la barque française *Emilie*, allant de la Martinique à Norfolk, était arrivée à trente milles au sud du cap Henry, par un ciel tellement couvert, qu'il fut impossible au capitaine de faire ses observations pour reconnaître sa position. Cependant il savait être près de terre, et il louvoyait, en ayant soin de sonder fréquemment ; il espérait découvrir ainsi le fanal ou rencontrer un pilote. Tout à coup, au moment où la sonde n'indiquait aucun danger, le navire toucha avec violence, et fut presque immédiatement englouti dans deux brasses et demi d'eau. On se hâta de jeter la chaloupe à la mer, mais elle chavira. Les vagues balayaient complètement le pont, et l'équipage dut se réfugier dans les mâts. Ces malheureux demeurèrent toute la nuit dans cette position, transis de froid, menacés de se voir jetés dans l'abîme.

Le lendemain, l'atmosphère était encore tellement obscur, que les signaux de détresse ne pouvaient pas être aperçus du rivage. Les naufragés alors se remirent à l'eau, réussirent à couper les mâts sur lesquels ils construisirent un radeau. Dix hommes s'y étaient placés, lorsque, tout à coup, le câble qui le retenait au navire fut brisé, et cette frêle embarcation fut entraînée, laissant sur le bâtiment le capitaine, le lieutenant et un matelot, qui avaient voulu s'embarquer les derniers. Le radeau fut jeté à la côte, mais quatre hommes seulement avaient pu s'y maintenir ; les six autres s'étaient noyés. Deux autres avaient déjà péri, en voulant se sauver à la nage, immédiatement après le naufrage. Pendant l'après-midi du jeudi, la mer était si grosse que personne n'osa se hasarder sur un canot pour aller porter secours au capitaine et à ses deux compagnons. Ces infortunés durent passer une seconde nuit, accrochés aux débris des mâts, pour ne pas se laisser enlever par les vagues glacées que jetait sur eux un violent vent du nord.

Le lendemain matin, enfin, ils virent venir à eux des sauveteurs ; ils étaient réduits à un état d'insensibilité presque complète. On leur prodigua les soins les plus pressés, M. Fleurot, qui est notre compatriote et notre agent en même temps qu'il est consul américain à la Martinique, s'étant trouvé par hasard à Norfolk, se hâta de prendre des mesures en faveur des naufragés. Le capitaine et un de ses hommes ont été recueillis par le major Cornick, les autres par M. Chapel Noah. Six cadavres, sur huit, avaient été retrouvés, et on leur avait rendu les honneurs de la sépulture.—Le naufrage a eu lieu à moins de deux cents pas du rivage.

SUISSE.

—Le projet d'amnistie proposé par le conseil de régence de Lucerne à reçu, le 23 décembre dernier, la sanction du Grand-Conseil, à la majorité de 74 voix contre 9. Tous les Lucernois impliqués dans l'accusation de révolte à main armée obtiendront l'abolition de leur crime dès qu'ils auront acquitté solidairement la somme de 450,000 francs suisses (676,000 fr. de France), ou fourni caution valable pour cette somme distillée en partie à acquitter les frais de leur action judiciaire qu'ils ont provoquée, et en partie à indemniser les tiers des pertes que leur ont occasionnées les deux invasions des corps-francs. De cette amnistie sont nominativement exceptés Robert Steiger, qui reste sous le coup de l'arrêt de mort dont il a été frappé, et neuf autres individus réputés ingraticables parce qu'ils étaient membres ou fonctionnaires du gouvernement qu'ils prétendaient renverser, et collectivement, tous ceux qui viendraient à refuser cet acte de grâce par orgueil ou pour se soustraire à ses conditions.

## UNE VOCATION.

Mes bons amis, n'oubliez pas le pauvre aveugle !

Telle était la formule sacramentelle qu'employait chaque jour un pauvre vieillard, assis sur une borne qui faisait coin à l'entrée principale du collège de Marseille, pour implorer la compassion des jeunes élèves, quand la cloche donnait le signal de l'entrée ou de la sortie de la classe.

Souvent la bruyante bande des écoliers passait devant le vieux bonhomme, insouciant et légère, sans répondre à son appel ; souvent aussi quelques gros sous tombaient dans son chapeau.

Un seul élève, un joli, un frais enfant, ne manquait jamais de remettre à l'aveugle son offrande, et cela en l'accompagnant toujours de bonnes et douces paroles de consolation et d'espérance, avec un joyeux sourire que semblait deviner le vieillard, et auquel il répondait par une bénédiction.

Faisons tout de suite connaissance avec ce jeune élève ; car, aussi bien, c'est de lui qu'il s'agit dans cette histoire.

Athanase de Beaupré était fils unique de M. de Beaupré, avocat distingué de Marseille. C'était un bon et joyeux enfant, aimant le plaisir et l'étude, s'amusant bien, travaillant bien, et, par conséquent, doublement aimé de ses maîtres et de ses condisciples. Il était rare qu'à la distribution des prix Athanase ne fit pas une ample provision de couronnes. Il arriva ainsi, de succès en succès, jusqu'en seconde. Ses parents, voyant qu'ils pouvaient fonder sur lui des espérances que rendaient positives les témoignages de satisfaction que ses maîtres se plaisaient d'une voix unanime, à donner de lui, décidèrent de l'envoyer achever ses études à Paris, après les vacances prochaines.

Ce fut le jour même de la distribution des prix, au dîner, en présence de quelques convives amis de la famille, que le père d'Athanase lui fit part de cette décision.

Chacun, après avoir payé à l'enfant son tribut de complimens et d'éloges, adressa ses félicitations au père et à la mère.

—Aussi, mes amis, répliqua M. de Beaupré, avons-nous décidé de l'envoyer à Paris pour le récompenser ; et nous aimons à nous flatter d'avance que de nouveaux lauriers. N'est-ce pas, Athanase, que tu nous le promets ?—Athanase baissa les yeux et resta muet : une vive émotion se peignit dans toute sa physionomie.

—« Comment ! mon ami, reprit son père, qui s'attendait à un tout autre effet, cette nouvelle ne te sourit pas ? D'où vient donc cette

émotion ? T'en coûte-t-il de t'éloigner de nous ? Mais il faut que tu t'y habitues. L'oiseau ne doit pas toujours rester dans le nid qui l'a vu naître et sous l'aile de sa mère : il faut qu'il prenne son vol, quand il est élevé. Te voilà grand, tu dois songer à devenir homme. Parle : est-ce ce motif-là qui est cause de ton silence ?

—Oui, d'abord, et puis encore autre chose.

Ces derniers mots furent prononcés avec un accent d'hésitation qui décelait la contrainte qu'il éprouvait à mettre au jour un secret qu'il voulait, mais qu'il ne pouvait plus tenir caché.

—Comment, autre chose ? reprit son père, que la curiosité pressait de soulever le voile qui couvrait ce mystère ; explique-toi sans crainte, Tu sais que nous avons toujours cherché à t'éloigner de toi tout ce qui pouvait te faire de la peine : fais-nous ta confiance ; ta franchise tu ne l'ignores pas, a toujours été bien accueillie par moi.

—Je le sais, mon père, dit Athanase, à qui cet aveu coûtait à faire, malgré toute l'assurance que lui donnait son père pour le mettre à sa son aise, et j'ai tout lieu d'espérer de votre bonté que vous m'accorderiez l'objet de ma demande.

—Parle, mon ami, lui répondit sa mère, prenant à son tour la parole ; nous ne pouvons rien te refuser.

—Eh bien ! répliqua vivement Athanase, enhardi par la réponse approbative de ses parents, j'ai un pensionnaire à qui je me suis obligé de faire une rente quotidienne.

—Que veux-tu dire, mon ami ? un pensionnaire !... une rente quotidienne que tu es obligé de faire !... — L'étonnement fut général.

—Oui, répliqua Athanase, et le mot de l'énigme, le voici : Chacun de vous a pu remarquer à la porte du collège un malheureux aveugle qui n'a plus d'autre ressource que la compassion des passans. L'intérêt que m'a inspiré son sort a fait sur moi une profonde impression. Je n'ai pu résister à la voix de mon cœur, qui me disait de contribuer au soulagement de son infortune, en lui faisant le sacrifice de la somme que je recevais de vous pour mes menus plaisirs. J'ai su, par les entretiens que j'ai eus avec lui, que des malheurs éprouvés dans le commerce, chagrins, et une maladie occasionnée par la perte de sa fortune, l'avaient réduit à ce triste état. Mais tout cela, m'a-t-il dit cent fois, ne serait rien, si je pouvais voir. La seule perte véritable, poignante, irréparable que l'on puisse faire, c'est celle de la vue ; car, si je voyais, je ne serais pas réduit à attendre l'aumône du passant, je travaillerais ; le travail honore, et l'aumône humilie. Enfin il m'a raconté ses peines avec tant d'émotion, que je l'ai adopté pour mon protégé.

—Cher enfant, s'écrièrent alors son père et sa mère, dont l'émotion était à son comble, va, sois sans crainte, nous ne te blâmons pas ; bien au contraire, nous remercions le ciel de ton bon cœur ?

—Quel bonheur pour moi, dit à son tour Athanase, rayonnant d'espérance et de joie, de voir que vous accueillez si bien l'action que j'ai faite ! Je ne crains plus maintenant que vous me refusiez, tout le temps que dureront mes études, la rente que je faisais au pauvre vieillard.

—Ta conduite est trop louable, mon ami, pour que nous ne souscrivions pas à tes desirs, et pour te le prouver, ajouta son père, nous prenons devant toi et en présence de nos amis l'engagement de doubler la rente quotidienne de ton pensionnaire.

Athanase se jeta au cou de ses parents, émus jusqu'aux larmes de la joie qu'ils ressentient de posséder un enfant qui réunissait, si jeune, d'aussi nobles qualités.

Athanase partit donc et débarqua à Paris, tranquille sur le sort de son protégé, et y termina ses études avec le même succès qu'il les avait commencées à Marseille.

M. de Beaupré avait depuis long-temps destiné son fils au barreau. Il était persuadé qu'il se distinguerait dans cette carrière. Néanmoins, avant de lui faire part de ses intentions, il voulut le consulter sur sa vocation.

—Athanase, dit-il à son fils, il s'agit maintenant de te prononcer sur le choix d'un état. Quel est ton goût ?

—Mon père, j'embrasse la carrière de la médecine, répondit Athanase sans la moindre hésitation.

Mon fils, répliqua le père, surpris de cette réponse inattendue, il s'agit ici d'une affaire sérieuse, de la plus haute importance, il y va de ton avenir ; as-tu bien réfléchi avant de prononcer ?

—Mes réflexions datent de loin, mon père, et ma vocation est bien d'accord avec mes goûts.

—Tes goûts sont loin d'être d'accord avec les miens.

—Comment, mon père...

—Parce que je te destinai au barreau. Je voulais que la noble profession d'avocat se perpétuât dans notre famille.

—Mais, mon père, je n'ai personne à défendre, et j'ai à guérir un

ami ! et une foule d'autres.

—Lors tu persistes à vouloir être médecin et à refuser la profession que j'ai désiré te voir embrasser ?

—Mon père, je suis désolé de contrarier vos goûts ; mais je ne sais quel instinct irrésistible me pousse à embrasser la carrière que j'ai choisie. Il me semble que c'est le ciel qui m'a inspiré cette idée, et je ne puis croire qu'il regarde jamais le refus que je vous fais comme une désobéissance. Le motif qui me fait prendre cette détermination à quelque chose de si noble ! rendre la vue à un aveugle que j'avais commencé ?

—Je comprends, mon fils ; Dieu t'entende et bénisse ton projet.

—Merci, mon père, dit Athanase ; je serai médecin, et mon pauvre aveugle, avec l'aide de Dieu, verra un jour de ses propres yeux l'ancien écolier du collège de Marseille !

Chaque année, Athanase venait passer les vacances chez son père ; chaque année aussi, il allait rendre au vieil aveugle, auquel M. de Beaupré faisait régulièrement porter, à la fin de chaque mois, le montant de rente journalière que lui faisait son fils.

La cinquième année venait de s'écouler : Athanase de Beaupré avait passé tous ses examens avec honneur ; il revint à Marseille avec diplôme de docteur.

Après les premières joies du retour, ces premiers mots furent ceux-ci :

—Ma mère, l'aveugle, mon vieil ami, vit encore, n'est-ce pas ; Oh ! c'est que, vois-tu, je veux le guérir, je veux lui rendre la vue.

Mme. de Beaupré resta d'abord quelques instans sans répondre, car elle craignait de chagriner son enfant par la nouvelle qu'elle avait à lui apprendre.

Depuis six mois à peu près, l'aveugle avait disparu. Qu'était-il devenu ? Tout le monde l'ignorait. M. de Beaupré avait fait des informations, mais il n'avait pu percer le mystère qui enveloppait le sort du vieillard.

Ces détails jetèrent le jeune docteur dans la désolation. Que faire ? que penser ? Le malheureux aura fermé les yeux sans avoir pu revoir la lumière et lui dire adieu !

Un mois à peine s'était écoulé, et toute la ville de Marseille se plaisait à faire l'éloge des talens du docteur de Beaupré. Un matin, arrive à sa porte une voiture ; on venait le prier de se rendre à quatre lieues de la ville, pour une opération chez un monsieur fort riche, retiré des affaires, et qui habitait le plus beau château des environs. C'était le frère du propriétaire qui réclamait ses soins. Il était aveugle.

Chemin faisant, Athanase s'informe du malade, de son frère. Jugez de sa surprise : il apprend que M. Dubosc, chez qui demeurait l'aveugle, était un négociant récemment arrivé de l'Amérique, où il avait fait une immense fortune pendant un séjour de vingt années ; que ce monsieur avait un frère dont il n'avait point eu de nouvelles depuis son départ ; qu'à force de recherches, il était parvenu à le retrouver, mais aveugle et dans un état complet de misère ; qu'alors M. Dubosc l'avait recueilli chez lui pour lui faire partager sa prospérité, et qu'il était décidé à ne reculer devant aucun sacrifice pour essayer de lui faire recouvrer la vue.

—C'est bien lui, se disait le docteur, oh ! c'est bien lui ! et c'est moi qui dois achever de le rendre heureux.

En effet, c'était le pauvre aveugle du collège.

Cependant, le moment critique est arrivé. A la vue du vieillard qu'il reconnaît, une vive émotion s'empare d'Athanase. La crainte et l'espérance l'agitent tour à tour. Le succès va-t-il couronner ses efforts ! Il réfléchit... puis bientôt toute hésitation cesse. Sa main s'arme avec assurance de l'instrument qui doit, dans quelques minutes, faire deux heureux. Une première tentative ne donne aucun résultat. Alors son cœur vient en aide à sa main... il se remet à l'œuvre... Une faible lueur d'espoir jaillit des yeux de l'aveugle et se réfléchit dans ceux de l'opérateur. Toutes les personnes de la maison sont là, immobiles, inquiètes et n'osant respirer... Enfin le docteur fait signe d'intercepter la clarté du jour... Un cri s'échappe :

—Je vois !...

Un concert d'acclamations s'élève autour du docteur occupé à faire l'application d'un bandeau sur les yeux du patient qui ne sait comment exprimer sa reconnaissance à son bienfaiteur. Le docteur lui prescrit le repos dont il a besoin et se retire en lui disant que demain il viendra le revoir. Chacun se presse sur ses pas et manque d'expressions pour vanter son habileté et le remercier.

On conçoit sans peine combien il dut en coûter à Athanase de ne pouvoir se faire connaître sur-le-champ à celui qui lui devait tout : la vue, l'existence !...

Enfin ce jour arrive. Le docteur ne sait comment contenir sa

joie. Il monte à la chambre du malade, en priant les personnes qui voulaient l'accompagner de le laisser seul avec le maître de la maison. L'appareil est levé.

—Eh bien ! M. D. Dubosc, dit-il, savez-vous qui a eu le bonheur de vous faire revoir la lumière ?

—Oh ! non, monsieur ; mais, sans le connaître, je l'aimerais jusqu'au jour où je cesserais pour jamais de voir cette lumière adorée dont j'ai été privé si long-temps.

—N'avez-vous pas conservé le souvenir d'un écolier du collège de Marseille ?

—Oh ! monsieur, toujours ! le digne jeune homme ;

—Auriez-vous du plaisir à le voir ?

—Plus que du plaisir, ce serait un bonheur !

—Eh bien ! c'est lui que vous voyez...

—On ! Monsieur, il serait possible !

Où, lui-même, et vous pourriez dire qu'Athanase de Beaupré s'est fait médecin pour rendre la vue à son ami, et qu'il est heureux d'avoir atteint son but.

—Et vous, admirable docteur, vous pouvez vous vanter d'être l'un des plus habiles opérateurs de l'Europe et d'avoir en moi l'ami le plus reconnaissant.

—Eh moi donc, dit le frère de l'ex-aveugle, ne serai-je pour rien dans votre amitié ? Je compte pourtant bien y entrer pour une part. Docteur, je ne vous offre pas d'argent pour le service que vous nous avez rendu, à mon frère et à moi, en lui restituant la vue ; mais écoutez-moi bien : je suis vieux et mon frère aussi, nous n'avons point d'enfants, eh bien ! vous serez le nôtre ! Y consentez-vous ?

Pour toute réponse, Athanase serra avec expression la main que lui tendait M. Dubosc, et tous les trois se jurèrent une amitié à toute épreuve.

Maintenant, Athanase de Beaupré est devenu une célébrité médicale ; les frères Dubosc sont morts, et lui ont laissé toute leur fortune, qu'il emploie à soulager la misère des malheureux, que comme médecin : il a guéris.

### DECES.

A Montréal, le 20 du courant, la Dame du Major Colman, ci-devant du 15<sup>e</sup>. régiment. Depuis longues années cette Dame supportait avec patience et résignation de grandes et bien douloureuses infirmités qui ne lui firent cependant jamais rien perdre de la gaieté de son caractère et de la sérénité de son âme.

### AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)

A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.

A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIEN DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON GOÛT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de

DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents.

CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.

GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.

BANDES DE DALMATIQUES, *appareillant* les chasubles et les chapes.

ÉTOILES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET de FRANGES et GALONS en OR

ARGENT et SOIE de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques *Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement*, [avec gloire au centre], confectionnés en France.

—AUSSI—

Une *Chape et deux Dalmatiques* en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés, par là même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,

Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.

### AVIS AUX INSTITUTEURS.

—A VENDRE,—

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique*.—Prix, 5 shillings la douzaine ; 6 deniers en détail.—S'adressera au Bureau des Mélanges ou à l'Évêché

### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement,—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent locataire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Script.

D. B. PAPINEAU,

C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers, nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

### L'ART ÉPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages ; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays ; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléances, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires, l'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent.

" C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

" Chapeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le

soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Évêché.

Prix, 20 sous ; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

### ATELIER DE RELIEUR.

#### CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 21 juin 1845.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Évêché.  
6 Février.

### LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, }  
6 novembre 1845. }

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4s.
Chaque insertion subséquente,		d.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENCER ET A. T. LAGARDE, PRÉS., EDITEURS,

IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU,